

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.059

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 24 juillet 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 24 juillet 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

ÉTAIT REPRÉSENTÉE :

Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Dominique BERGEROT.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 31

M. ROGISTER et Mme PARSIGNEAU ne prennent pas part au vote.

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L.)

RAPPORTEUR : M. MARENGO

L'article L.1413-1 du Code général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de plus de 10 000 habitants, une Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) doit être créée pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par une convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission présidée par le Maire, comprend des représentants du Conseil Municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales.

Chaque année, sur rapport de son Président, la Commission examine :

- le rapport annuel produit par le délégataire de service public comportant notamment les comptes relatifs au service public délégué et portant analyse de la qualité du service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, du service d'assainissement, du service de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est en outre consultée pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce sur le principe de cette délégation de service public,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie,
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

Pour notre Ville, la Commission Consultative sera compétente, notamment, en ce qui concerne la Délégation de Service Public du Casino, les Sous-Traités d'Exploitation des Plages, la Régie Autonome du Golf.

Au titre des Associations Locales, il vous est proposé la nomination de :

- M. Francis TAUPIN au titre du COMITE LOCAL DE DEFENSE DES CONSOMMATEURS
- M. Jean POCQUET au titre de l'ASSOCIATION ROYAN OCEAN CLUB GOLF
- M. John LASSERRE au titre de l'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DE ROYAN
- M. Jean-Claude LAGARDE au titre de l'ANTENNE DE ROYAN DE L'INDECOSA ET DE LA COMMISSION FINANCIERE ET DE CONTROLE NATIONALE D'INDECOSA-CGT

Il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer à douze le nombre des représentants du Conseil Municipal en tant que membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Monsieur le Maire lance un appel à candidature.

Pour le groupe « ROYAN FORCE 17 », Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- M. Didier SIMONNET
- M. Gilbert LOUX
- Mme Dominique BERGEROT
- M. Jean-Michel DENIS
- Mme Christine DELPECH-SOULET
- M. Yannick PAVON
- Mme Corinne MAROLLEAU
- M. Gérard FILOCHE
- M. Raynald RIMBAULT

Pour le groupe « NOUVEL'R », M. Thomas LAFARIE propose la candidature de M. Christophe PLASSARD.

Pour le groupe « ROYAN À GAUCHE », M. Jacques GUIARD propose sa candidature.

Pour le groupe « VIVRE ROYAN 2020 », M. Thierry ROGISTER ne propose aucun candidat.

Le vote se déroule à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,
- Après élection,

DÉCIDE

- de fixer à onze (11), le nombre des représentants du Conseil Municipal, membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- d'élire comme représentants du Conseil Municipal :
 - M. Didier SIMONNET
 - M. Gilbert LOUX
 - Mme Dominique BERGEROT
 - M. Jean-Michel DENIS
 - Mme Christine DELPECH-SOULET
 - M. Yannick PAVON
 - Mme Corinne MAROLLEAU
 - M. Gérard FILOCHE
 - M. Raynald RIMBAULT
 - M. Christophe PLASSARD
 - M. Jacques GUIARD
- de désigner au titre des Associations Locales :
 - M. Francis TAUPIN au titre du COMITE LOCAL DE DEFENSE DES CONSOMMATEURS
 - M. Jean POCQUET au titre de l'ASSOCIATION ROYAN OCEAN CLUB GOLF
 - M. John LASSERRE au titre de l'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DE ROYAN
 - M. Jean-Claude LAGARDE au titre de l'ANTENNE DE ROYAN DE L'INDECOSA ET DE LA COMMISSION FINANCIERE ET DE CONTROLE NATIONALE D'INDECOSA-CGT
- de charger Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, de saisir ladite Commission pour avis préalable sur tout projet relevant de son champ de compétences, notamment sur tout projet de délégation de service public et tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant que n'intervienne la délibération du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 03 août 2020

Certifié Conforme

Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

